

LE COMITÉ SST ET DE CHANTIER

Nouveautés de la Loi modernisant le régime de santé et sécurité du travail (LMRSST)

INTRODUCTION

Il s'agit de la plus importante modernisation de la Loi sur la santé et la sécurité du travail (LSST) et de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles (LATMP) en plus de 35 ans. Le contexte de cette formation pour les employeurs est de mieux comprendre, prévoir, planifier et mettre en place leurs obligations. Cette formation vise à expliquer les changements déjà entrés en vigueur, ceux à venir à compter du 1er janvier 2023 et ceux à venir en 2024. Cette formation sera également une première approche a des formations spécifiques tant pour la coordonnatrice ou le coordonnateur SST, la représentante ou le représentant SST, ainsi que le comité de chantier.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

Comprendre les nouvelles obligations imposées par la LMRSST au niveau du comité santé et sécurité, du comité de chantier, du représentant et du coordonnateur en santé et sécurité.

CONTENU DE LA FORMATION

- Règlements mis en place, modifiés et abrogés de la Loi sur le régime de santé et sécurité du travail.
- Révision des modifications apportés aux Lois : LATMP, LNT, LASST.
- Révision des changements entrés en vigueur depuis le 6 octobre 2021.
- Amélioration de certaines modalités de fonctionnement du régime.
- Dispositions transitoires et régime intérimaire.
- Représentant SST, coordonnateur SST, comité de chantier et obligations : temps prévu, rôles et fonctions, formation(s) applicable(s), présence sur le chantier, réunions, formulaires.
- Programme de prévention spécifique au chantier.
- La prévention accrue des risques dans les milieux de travail / télétravail.
- Violence et prévention sur les lieux de travail.
- L'accès simplifié au régime d'indemnisation en cas de lésion professionnelle.
- Le soutien auprès des travailleuses et des travailleurs ayant subi une lésion professionnelle et de leurs employeurs.

NOMBRE DE PARTICIPANTS

- Un maximum de 20 participants.

MATÉRIEL FOURNI

- Le matériel didactique.
- La présentation visuelle.
- Une attestation de formation pour chaque participant.

DURÉE

- 3 h 30

Inscription

formation@lussier.co
1 888 307-8394 poste 60

Lussier est un organisme formateur agréé par la Commission des Partenaires du marché du travail (CPMT).